COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Avis 11-792 de la CVMO – Énoncé des priorités pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

La *Loi sur les valeurs mobilières* (la Loi) exige que, chaque année, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO » ou la « Commission ») remette au ministre des Finances un énoncé du président établissant les priorités proposées de la Commission pour l'exercice en cours relativement à l'administration de la Loi, des règlements et des règles, ainsi qu'un résumé des raisons de l'adoption de ces priorités, et qu'elle les publie dans son bulletin. Dans l'avis de la CVMO publié le 16 novembre 2020, cette dernière a sollicité les commentaires des intervenants sur les priorités décrites dans son Énoncé des priorités (EDP) 2021-2022 – Ébauche aux fins de commentaires. La CVMO a reçu seize lettres de commentaires.

Dans l'ensemble, les commentaires ont été largement favorables à l'orientation générale des objectifs de la CVMO et aux priorités proposées. Les répondants appuient les travaux proposés pour donner suite aux recommandations du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers (le « Groupe de travail ») et ils font remarquer que la protection des investisseurs et la réduction du fardeau réglementaire, ou des coûts pour l'industrie lorsqu'elle participe et accède aux capitaux sur nos marchés, doivent demeurer importantes. Les répondants ont également fourni une série de perspectives uniques qu'il sera utile de prendre en compte dans l'élaboration des politiques futures.

Outre les commentaires sur les priorités définies, les répondants ont mis en évidence une série de points et de questions dignes d'intérêt, notamment :

- la nécessité d'être fluides et flexibles, avec des consultations plus courtes et une mise en œuvre plus rapide des politiques;
- l'importance de l'harmonisation de la réglementation, tant au niveau international qu'au sein des ACVM, ainsi que de l'application réciproque de la loi;
- la nécessité d'une plus grande responsabilisation en ce qui concerne la mesure de la rentabilité et des résultats.

Un résumé précis des commentaires est présenté ci-dessous :

1. Les répondants considèrent la mise en œuvre des réformes axées sur le client comme une priorité d'une importance cruciale, car elle permet de mieux aligner les intérêts de l'industrie et des investisseurs, et de mieux gérer les conflits d'intérêts qui ne peuvent être éliminés au sein de l'industrie. Ils recommandent que la CVMO concentre ses ressources et ses actions pour permettre et encourager une adoption rapide par l'industrie, plutôt que d'attendre de les « opérationnaliser » à la date à laquelle elles deviennent légalement obligatoires, et que la CVMO maintienne fermement cette échéance.

2. Les commentaires relatifs à la priorité liée à la proposition de règle 81-502 de la CVMO intitulée *Restrictions sur le recours aux frais de rachat pour les fonds communs de placement,* sa politique connexe, étaient mitigés. La plupart des répondants restent opposés, recommandant à la CVMO d'abandonner l'élaboration d'un cadre alambiqué dans le seul but de préserver les frais de rachat et favorisant plutôt l'interdiction totale de l'utilisation des commissions intégrées. Ceux qui soutiennent les modifications proposées ont exhorté la CVMO à en finaliser la mise en œuvre.

3. On a noté un soutien continu pour le Bureau des investisseurs de la CVMO et les initiatives proposées pour améliorer la protection des investisseurs. Les répondants ont continué à soutenir les efforts de la CVMO visant à accroître l'utilisation des ressources éducatives afin d'aider à améliorer les résultats financiers des investisseurs. Les répondants ont également salué le travail entrepris récemment par le Bureau des investisseurs, notamment sa contribution aux propositions des ACVM visant à renforcer les protections des investisseurs vulnérables. On a également constaté un soutien à l'égard de la collaboration prévue dans l'ensemble du secteur public provincial pour cette importante initiative.

4. On continue d'appuyer le renforcement des pouvoirs de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) afin de mettre en place un système efficace, indépendant et équitable de résolution des litiges et d'améliorer l'accès des investisseurs à une indemnisation lorsque des sociétés ou des conseillers inscrits ont agi de manière déloyale, ont commis une erreur ou ont donné de mauvais conseils.

5. Les participants appuient le travail de la CVMO et des ACVM en ce qui concerne l'examen du cadre des OAR et estiment qu'un OAR consolidé est nécessaire et attendu depuis longtemps. Des préoccupations ont été soulevées quant au fait que l'accent devrait être mis moins sur la réduction des coûts et davantage sur la mise en place de meilleures approches réglementaires qui reflètent l'évolution du marché.

6. Les événements de l'année dernière ont démontré l'importance de reconnaître les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) découlant d'événements systémiques mondiaux comme des risques pour la stabilité financière nécessitant des divulgations appropriées. Les répondants ont noté que ces divulgations répondent aux besoins des investisseurs en matière d'information pour prendre des décisions et contribuent à l'efficacité des marchés financiers.

7. Les personnes interrogées se sont également montrées favorables à la diversité des sexes et à d'autres formes de diversité au sein des conseils d'administration et au niveau de la haute direction, y compris aux exigences de divulgation et aux politiques écrites. Les répondants ont également fait part de leur soutien en ce qui concerne l'accent mis par la CVMO sur l'accroissement et le maintien de la diversité et sur la garantie que l'expérience des employés est équitable et inclusive pour tous.

8. Les propositions de la CVMO visant à réduire le fardeau réglementaire ont reçu un large soutien. On s'est dit préoccupé par la possibilité qu'on accorde une importance démesurée aux coûts en tant que facteur déterminant des choix de réduction de ce fardeau. On a suggéré que le véritable objectif de la modernisation et de la réduction du fardeau devrait cibler l'optimisation de la réglementation afin d'atteindre les résultats souhaités aussi efficacement que possible.

9. L'évolution récente vers le travail à distance a accru la dépendance à l'égard de la numérisation des fonds d'investissement de détail, des investisseurs et de l'avenir des marchés financiers en général. Les répondants appuient la priorisation de la collaboration avec les autres organismes de réglementation en vue de numériser l'expérience des investisseurs par l'intermédiaire d'initiatives telles que : l'élimination de l'utilisation du papier pour les documents réglementaires, la livraison électronique comme mécanisme de livraison par défaut, la reconnaissance de la livraison par l'accès au document, les signatures électroniques, la création de boîtes aux lettres numériques et l'élimination des obstacles aux autres initiatives électroniques. La pandémie de coronavirus a révélé qu'un modèle électronique peut répondre aux besoins de l'industrie et des investisseurs tout en répondant efficacement aux objectifs de la CVMO en matière de réduction du fardeau réglementaire.

10. Les répondants ont noté que, compte tenu de l'interconnexion et du dynamisme de nos marchés financiers et de capitaux, il est essentiel que les organismes de réglementation responsables des différents aspects de ces marchés travaillent ensemble pour mieux déterminer, surveiller, atténuer et gérer le risque systémique. Les répondants appuient les efforts de la CVMO pour faire face au risque systémique, y compris la mise en place d'un cadre national pour les produits dérivés afin de réduire les risques. Certains répondants se sont dits préoccupés par le rythme d'avancement de ce projet et ils ont encouragé la CVMO à conclure le projet de cadre pour les produits dérivés dès que possible, puis à entreprendre une analyse rétrospective afin de déterminer les améliorations du processus et les possibilités de rationalisation qui pourraient être intégrées pour accélérer les initiatives réglementaires futures.

11. Les répondants ont également fait remarquer que le soutien au régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC) devrait constituer une priorité permanente de la CVMO incluse dans l'Énoncé des priorités final pour 2021-2022. On continue d'appuyer le leadership de l'Ontario en ce qui concerne l'enjeu lié à la mise en place d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières, car on croit que l'harmonisation des marchés financiers du Canada et la confiance à leur égard seront renforcées par la création d'un organisme national de réglementation efficace et efficient. Le conseil d'administration de l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux a annoncé la décision d'interrompre les activités de l'organisme le 31 mars 2021.

L'EDP a été révisé pour refléter le rôle que la CVMO jouera pour soutenir le ministère des Finances dans l'avancement des travaux sur les recommandations du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers définies dans le budget de 2021 du gouvernement de l'Ontario, notamment :

- soutenir le ministère des Finances dans la rédaction de la *Loi sur les marchés des capitaux,* y compris l'intégration de certaines recommandations du Groupe de travail;
- intégrer de nouveaux mandats visant à favoriser la formation de capital et la concurrence dans les activités de la CVMO;
- rendre obligatoire la divulgation accrue par les sociétés publiques de renseignements importants sur l'ESG, en améliorant notamment la divulgation des renseignements relatifs au climat;
- intégrer les changements structurels de la CVMO énoncés dans la *Loi sur la commission des valeurs mobilières* (c.-à-d., PDG et Tribunal, etc.).

L'Énoncé des priorités a également été mis à jour pour tenir compte des questions soulevées par les répondants, de l'évolution du marché, des répercussions et des enseignements tirés de la pandémie de coronavirus. Les priorités matérielles nouvelles ou modifiées intégrées dans la version finale de l'Énoncé des priorités sont les suivantes :

- présenter des modifications finales pour rejoindre la règle des ACVM en interdisant l'utilisation de l'option des frais de rachat;
- publier une prise de position concernant le cadre pour les organismes d'autoréglementation;
- collaborer avec les ACVM et l'OCRCVM pour renforcer la surveillance des plateformes de négociation de cryptoactifs afin que les entreprises de cryptoactifs exerçant des activités de courtier ou de marché se conforment aux lois sur les valeurs mobilières;
- refléter le fait que la CVMO élaborera un cadre amélioré pour réduire le fardeau et moderniser la réglementation afin d'aider à réduire les coûts de réglementation et à minimiser les obstacles à l'entrée de nouvelles entreprises (innovatrices) pour favoriser la croissance économique et l'innovation.

Nous restons déterminés à élaborer des politiques qui concilient le désir d'être opportun et la nécessité d'obtenir des résultats harmonisés qui répondent le mieux aux besoins des investisseurs et des participants au marché en Ontario. Les autres initiatives et questions importantes relevées comme devant être incluses par les différents répondants seront transmises au personnel pour examen. Bon nombre d'entre elles sont déjà prises en compte dans les plans d'activité de direction ou feront l'objet de travaux futurs. Bien que la CVMO reste concentrée sur son travail de réglementation de base, nous devons continuer à faire preuve de souplesse pour relever les défis liés à la pandémie de coronavirus et à l'évolution des conditions du marché. À ce titre, la CVMO prévoit d'ajuster et de réaligner les priorités tout au long de l'année pour tenir compte des changements, s'il y a lieu.

Toutes les lettres de commentaires reçues sont disponibles sur notre site Web à l'adresse *www.osc.gov.on.ca/fr.* L'Énoncé des priorités servira de guide pour les activités de la Commission. Après la présentation de l'Énoncé des priorités au ministre des Finances, nous publierons également sur notre site Web un rapport sur nos progrès par rapport à nos priorités pour 2020-2021.

CVMO

2021-2022
Énoncé des priorités

INTRODUCTION

Aperçu

Nous avons le plaisir de vous présenter l'Énoncé des priorités du président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) pour l'exercice débutant le 1er avril 2021. La *Loi sur les valeurs mobilières* exige que la CVMO publie l'Énoncé des priorités dans son bulletin et qu'elle le remette à la ministre des Finances au plus tard le 30 juin de chaque année. Cet Énoncé des priorités appuie également l'engagement de la CVMO à être à la fois efficace et responsable dans la prestation de ses services de réglementation.

La CVMO réglemente le plus grand marché financier du Canada et ses démarches ont une incidence sur l'Ontario et sur le reste du Canada. Elle s'est engagée à promouvoir des marchés équitables et efficaces en Ontario et elle a déterminé un vaste éventail d'initiatives visant à améliorer le cadre réglementaire actuel. Nous nous efforçons d'anticiper les problèmes liés au marché et d'agir de manière décisive afin de promouvoir la confiance du public à l'égard de nos marchés financiers, de protéger les investisseurs et de soutenir l'intégrité du marché. Nous continuerons de cerner de façon proactive les enjeux, les tendances et les risques émergents sur nos marchés financiers.

La confiance à l'égard des marchés équitables et efficaces est une condition préalable à la croissance économique. La CVMO accorde toujours la plus haute priorité à la protection des investisseurs.

La CVMO continue de faire avancer le programme de réglementation, en améliorant la façon dont elle aborde son travail et elle se mobilise auprès des participants du secteur et d'autres organismes de réglementation afin de comprendre les enjeux et leurs préoccupations. Elle interagit énormément avec les intervenants par l'intermédiaire de divers comités consultatifs, tables rondes et autres moyens de consultation, afin d'éclairer les approches opérationnelles et l'élaboration de politiques. Elle collabore directement avec des groupes de défense des intérêts des investisseurs et des investisseurs particuliers afin de mieux comprendre leurs besoins et leurs intérêts.

Compte tenu des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, notre travail important dans le cadre international de la réglementation se poursuivra comme un autre moyen clé d'acquérir de nouvelles perspectives sur les enjeux et les normes émergents qui peuvent être intégrés à nos activités d'élaboration de politiques et de surveillance. Ces démarches sont essentielles pour trouver des solutions qui concilient l'inclusion de l'innovation et de la concurrence sur le marché avec le maintien de mesures de protection appropriées pour les investisseurs.

La CVMO collabore avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour harmoniser les règles et leurs modalités d'application dans l'ensemble du pays. Elle est également membre des Responsables des organismes de réglementation, un important forum fédéral-provincial de coopération sur les questions liées au secteur financier. Présidé par le gouverneur de la Banque du Canada, ce forum compte des représentants des organismes suivants : le ministère des Finances Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'Autorité des marchés financiers, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, la British Columbia Securities Commission et l'Alberta Securities Commission.

INTRODUCTION

Principales priorités

Notre Énoncé des priorités pour l'exercice 2021-2022 définit les quatre objectifs stratégiques sur lesquels la CVMO a l'intention de concentrer ses ressources et ses initiatives en 2021-2022. Il présente également les initiatives prioritaires que la CVMO poursuivra à l'appui de chacun de ces objectifs stratégiques.

Ces priorités traduisent notre compréhension actuelle en ce qui concerne l'incidence de la pandémie de COVID-19 et des recommandations du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers (Groupe de travail). Toutefois, la CVMO reconnaît qu'elle devra peut-être ajuster ses priorités au cours de l'année, à mesure que le gouvernement continuera d'examiner le rapport du Groupe de travail.

OBJECTIF 1 : Favoriser la confiance envers les marchés financiers ontariens

Favoriser la confiance des intervenants dans le marché et des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

- appuyer la mise en œuvre des réformes axées sur le client;
- mettre en œuvre les règles sur les commissions intégrées aux fonds communs de placement et mettre fin à l'option de paiement des frais d'acquisition reportés des fonds communs de placement en coordination avec la règle harmonisée des ACVM;
- améliorer l'expérience et la protection des investisseurs particuliers;
- renforcer la procédure de recours des investisseurs par l'entremise de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), grâce à des activités d'élaboration de politiques et de surveillance;
- appliquer la loi de manière efficace et en temps opportun;
- publier un exposé de position concernant le cadre des organismes d'autoréglementation (OAR);
- poursuivre l'accroissement de la surveillance du risque systémique;
- renforcer la surveillance des plateformes de négociation de cryptoactifs et d'autres courtiers;
- faire avancer les travaux en ce qui concerne les recommandations stratégiques du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers (Groupe de travail) énoncées dans le budget de 2021 du gouvernement de l'Ontario;
- améliorer la divulgation liée aux changements climatiques;
- intégrer de nouveaux mandats visant à favoriser la formation de capital et la concurrence dans le cadre de nos activités.

OBJECTIF 2 : Réduire le fardeau réglementaire

Améliorer l'accès des entreprises et des fournisseurs de services financiers aux marchés financiers de l'Ontario

- élaborer un cadre amélioré pour réduire le fardeau réglementaire et moderniser la réglementation;
- poursuivre la mise en œuvre des initiatives de réduction du fardeau réglementaire.

OBJECTIF 3 : Faciliter l'innovation financière

Promouvoir un environnement qui appuie l'élaboration de modèles d'affaires financiers novateurs

- mettre en œuvre un plan pluriannuel à l'intention du Bureau de l'innovation;
- collaborer avec les entreprises novatrices et soutenir l'innovation sur les marchés financiers.

OBJECTIF 4 : Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

Ressources humaines, technologie et information

- réaménager les systèmes nationaux des ACVM;
- moderniser la plateforme technologique de la CVMO;
- favoriser l'inclusion, l'équité et la diversité;
- continuer de surveiller l'incidence de la pandémie de COVID-19 et de s'y adapter;
- mettre en œuvre les changements structurels de la CVMO conformément à la *Loi sur la commission des valeurs mobilières.*

INTRODUCTION

Analyse et incidence

Incidence de la COVID-19

Depuis l'éclosion de la pandémie de COVID-19 au début de 2020, les économies et les marchés financiers mondiaux ont vécu des conditions sans précédent. Les conséquences économiques de la mise en confinement d'une grande partie de l'économie sont évidentes. L'offre et la demande de biens et de services étant gravement limitées, la croissance économique a considérablement diminué. Des millions de Canadiens se sont retrouvés sans emploi et les entreprises ont éprouvé de la difficulté à payer leurs fournisseurs et leurs loyers.

Les gouvernements ont apporté un soutien fiscal et monétaire à grande échelle à l'économie et aux marchés des capitaux. Parallèlement, nous avons assisté à des niveaux sans précédent d'intervention de la part de la banque centrale visant à soutenir la liquidité des marchés. Ces mesures de soutien ont servi de fondement à la reprise en cours. La CVMO, en collaboration avec ses collègues des ACVM, a pris diverses mesures pour soutenir les participants du secteur et les investisseurs durant cette conjoncture exceptionnel. Les organismes de réglementation poursuivront leurs efforts pour déterminer et mettre en œuvre des mesures de soutien, le cas échéant.

Les ménages dont les revenus sont limités sont susceptibles d'accorder la priorité aux dépenses obligatoires et de réduire leurs investissements. L'expérience de la fermeture de l'ensemble des secteurs d'activité économiques a incité de nombreux ménages à rembourser leur dette et à se constituer une épargne d'urgence en cas de vagues ultérieures du virus et des mesures de confinement connexes, ce qui pourrait avoir une incidence sur le comportement des investisseurs.

Les faibles taux d'intérêt stimuleront les investisseurs à trouver des rendements qui correspondent à leurs besoins et à leurs projets. Les organismes de réglementation devront continuer à faire preuve de vigilance quant aux produits qui promettent des rendements supérieurs et s'assurer que les investisseurs disposent des outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées.

Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers

Le 24 mars 2021, le gouvernement de l'Ontario a publié le budget provincial de 2021 (le budget de 2021), dans lequel il a annoncé qu'il allait de l'avant avec des modifications législatives pour appuyer les propositions du Groupe de travail dans les buts suivants : a) élargir le mandat de la CVMO afin d'inclure la concurrence et la formation de capital pour faciliter la croissance économique; a) séparer le poste de président et chef de la direction de la CVMO en deux rôles distincts; c) séparer les responsabilités du conseil d'administration et les responsabilités en matière d'arbitrage de la CVMO.

Le gouvernement de l'Ontario a également annoncé qu'au cours de son examen du rapport final du Groupe de travail, il publierait dans les prochains mois le projet de loi sur les marchés financiers aux fins de consultation auprès des intervenants.

Innovation financière

Le rythme de l'évolution et de l'innovation technologiques entraîne des difficultés pour l'élaboration et le maintien d'un cadre réglementaire adapté et harmonisé. Les participants dans le marché continuent d'élargir l'offre de produits et de services. La technologie financière et d'autres innovations du marché continuent de progresser en tant que forces perturbatrices clés dans le secteur des services financiers. La technologie financière tire parti de l'innovation technologique, de la numérisation et des technologies de registre distribué pour créer de nouvelles offres de produits, y compris des fonds de cryptoactifs basés sur la chaîne de blocs et des plateformes de négociation de cryptoactifs.

Les activités dans le secteur des cryptoactifs continuent de s'intensifier. La capitalisation boursière mondiale des cryptoactifs a dépassé le billion de dollars américains pour la première fois en janvier 2021 et deux billions de dollars américains en avril 2021. Les éléments moteurs récents du bitcoin semblent avoir été l'intérêt spéculatif des investisseurs particuliers associé à un intérêt institutionnel croissant.

Les cryptoactifs et les entreprises qui les négocient posent des problèmes en matière de réglementation, mais ils ne sont pas les premières ni ne seront les dernières formes difficiles d'innovation en matière de services financiers. Pour relever ces défis, nous devrons tenir compte des éléments suivants :

- concilier nos multiples mandats afin de favoriser l'innovation, de faciliter le choix des investisseurs, de stimuler la concurrence et de promouvoir la formation de capital ainsi que de protéger les investisseurs tout en maintenant des marchés équitables et efficaces et la stabilité financière;
- demeurer neutre sur le plan technologique et cultiver les capacités nécessaires à une compréhension approfondie des nouvelles technologies afin de nous assurer de pouvoir remplir nos multiples mandats;
- élaborer une approche commune pour tous les organismes de réglementation concernés au Canada afin de gérer les risques liés aux lacunes de la réglementation et à l'arbitrage réglementaire.

Rôle croissant de l'investissement par des particuliers

Au cours de l'année écoulée, on a constaté une tendance vers une plus grande participation des investisseurs particuliers sur nos marchés, notamment par l'intermédiaire des courtiers à escompte en ligne. Cette croissance des activités de détail souligne l'importance de la transparence en ce qui concerne les frais facturés par des intermédiaires. Elle met également en évidence la valeur de nos activités d'éducation à l'intention des investisseurs et de la détermination des occasions de concevoir des messages évoluant avec les sources d'information des investisseurs.

Augmentation subite de la mobilisation de capitaux

Le financement sur le marché public a été solide dans de nombreux domaines, notamment la technologie, les soins de santé et les produits de consommation. Nous avons constaté un volume sans précédent de dépôts de prospectus, avec un total de 645 prospectus reçus pour notre exercice se terminant le 31 mars 2021, soit une hausse de 67 % sur douze mois et une augmentation de plus de 200 % au quatrième trimestre pour les dépôts pour lesquels l'Ontario était le principal organisme de réglementation. Le personnel de la CVMO continue d'examiner et de traiter les dépôts de prospectus dans le respect des normes de service publiées de la CVMO pour l'émission des premières lettres d'observations et la délivrance des visas définitifs. Nous nous engageons à être attentifs aux besoins de ceux que nous réglementons et à soutenir la mobilisation de capitaux en Ontario, tout en maintenant un niveau approprié de protection des investisseurs.

NOS OBJECTIFS

OBJECTIF 1 : Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

La CVMO et le gouvernement de l'Ontario ont pris l'engagement commun de rendre les marchés financiers de l'Ontario concurrentiels à l'échelle mondiale afin de faire de la province un endroit attrayant où investir, d'assurer la croissance des entreprises et de créer des emplois. L'une des façons dont nous respectons cet engagement est de promouvoir la confiance à l'égard des marchés financiers de l'Ontario au moyen d'un cadre stratégique équilibré et de mobiliser et d'éduquer les investisseurs, d'exercer une surveillance efficace de la conformité ainsi que de faire appliquer la loi en temps opportun et avec vigueur.

Pour parvenir à des marchés financiers concurrentiels, efficaces et solides à l'échelle mondiale et à un système de réglementation qui attire les investissements du monde entier, la CVMO devra équilibrer efficacement la nécessité de rationaliser la mobilisation de capitaux à l'intention des entreprises, tout en cherchant à protéger les investisseurs contre le risque systémique financier et l'inconduite. Chaque année, nous concevons et effectuons des examens réguliers et ciblés des intervenants dans le marché dans le but de faire respecter les normes les plus élevées en matière de divulgation et de conformité grâce à nos divers programmes de surveillance de la conformité.

NOS PRIORITÉS PRINCIPALES

1.1 Appuyer la mise en œuvre des réformes axées sur le client

Afin d'améliorer la relation client-inscrit, des réformes réglementaires du Règlement 31-103, *Obligations et dispenses d'inscription et obligations continues des personnes inscrites,* ont été publiées dans leur version finale en 2019. Certaines modifications relatives aux conflits d'intérêts entreront en vigueur le 30 juin 2021, tandis que les autres changements prendront effet le 31 décembre 2021.

En vertu de ces modifications, les personnes et les compagnies inscrites devront tenir compte des éléments suivants :

- régler les conflits d'intérêts importants dans l'intérêt supérieur du client;
- accorder la priorité à l'intérêt du client lors de la détermination de la convenance des placements;
- faire davantage d'efforts pour fournir aux clients des éclaircissements sur ce à quoi ils devraient s'attendre de la part des inscrits.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- la CVMO, en collaboration avec d'autres organismes membres des ACVM et les OAR, travaillera avec le comité de mise en œuvre pour fournir des directives, répondre aux questions et aider les personnes ou les compagnies inscrites à rendre opérationnelles les modifications;
- publier une foire aux questions pour aider les inscrits à mettre en œuvre les réformes axées sur le client.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- les investisseurs tireront profit du fait que les personnes et les compagnies inscrites s'attaqueront aux conflits d'intérêts importants dans leur intérêt supérieur;
- les personnes et les compagnies inscrites tiendront compte de facteurs précis lorsqu'ils décideront si un produit de placement est approprié et si leurs recommandations « accordent la priorité à l'intérêt du client »;
- les investisseurs obtiendront plus de précisions sur les produits et les services auxquels ils peuvent s'attendre de la part de leurs inscrits. Les personnes et les compagnies inscrites devront tenir compte des éléments suivants :

  - expliquer l'incidence possible des frais de gestion ou d'autres frais courants liés au produit de placement sur le rendement des investissements d'un client (et l'effet des frais composés avec le temps);
  - fournir aux investisseurs davantage d'informations sur les restrictions liées à leur capacité de liquider ou de revendre un produit de placement.
- accroissement de la confiance des investisseurs à l'égard du secteur en harmonisant mieux la conduite du secteur avec les attentes des investisseurs, ce qui se traduit par la diminution du nombre de recommandations d'examen de conformité liées à une diligence raisonnable insuffisante en matière de connaissances du client et du produit et à des investissements inappropriés.

1.2 Mettre en œuvre les règles sur les commissions intégrées aux fonds communs de placement et mettre fin à l'option de paiement des frais d'acquisition reportés des fonds communs de placement en coordination avec la règle harmonisée des ACVM

La CVMO collaborera avec les gestionnaires de fonds et les courtiers pour rationaliser les questions de mise en œuvre liées à l'interdiction de versement de commissions de suivi (interdiction des courtiers exécutants) lorsqu'aucune détermination de la convenance des placements n'est requise. La CVMO s'efforcera de proposer des modifications finales pour s'associer à la règle des ACVM interdisant l'utilisation de l'option de paiement des frais d'acquisition reportés (interdiction des frais d'acquisition reportés) en prohibant le paiement de commissions de vente initiales par les sociétés de fonds.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- fournir un accommodement approprié donnant aux investisseurs la flexibilité de passer à différentes options de frais lors de la mise en œuvre de l'interdiction des courtiers exécutants;
- favoriser le lancement de nouveaux produits et services qui facilitent la mise en œuvre de l'interdiction des courtiers exécutants et de l'interdiction des frais d'acquisition reportés;
- obtenir des données sur les ventes de fonds communs de placement, les nouveaux produits et les nouveaux services aux fins d'analyse des tendances, et assurer le suivi si les tendances soulèvent des inquiétudes;
- publier les modifications finales au printemps 2021 concernant l'interdiction des frais d'acquisition reportés.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- les pratiques de vente nuisibles liées aux frais d'acquisition reportés seront éliminées en Ontario;
- au lieu de frais intégrés, les investisseurs se verront facturer des frais directs applicables en ce qui concerne les transactions de fonds communs de placement sur les plateformes des courtiers exécutants;
- amélioration de la transparence et de l'expérience des investisseurs avec leurs courtiers et leurs conseillers lorsqu'ils investiront dans des fonds communs de placement.

1.3 Améliorer l'expérience et la protection des investisseurs particuliers

La CVMO trouvera des moyens d'améliorer l'expérience et la protection des investisseurs. Les efforts seront axés sur la mobilisation des intervenants, la détermination des domaines à améliorer et l'apport de changements qui permettront aux investisseurs de vivre des expériences positives et d'être mieux informés lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement.

Dans l'ensemble, ces efforts visent à accroître la protection des investisseurs et à aider à réduire l'incidence de la fraude. Un série d'initiatives seront réalisées à l'appui de cette priorité.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- consultations auprès des intervenants sur les moyens d'améliorer l'expérience des investisseurs;
- activités liées à l'éducation des investisseurs et aux connaissances financières;
- poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de la CVMO relative aux personnes âgées;
- finaliser les modifications visant à mettre en œuvre un cadre réglementaire pour traiter les questions d'exploitation financière et de diminution des facultés mentales chez les investisseurs âgés et vulnérables;
- poursuite de l'utilisation accrue de l'introspection comportementale dans le cadre du travail d'élaboration des politiques;
- réalisation et publication de recherches opportunes sur les investisseurs et adaptées à leurs besoins;
- collaboration liée aux initiatives en matière de connaissances financières auprès du gouvernement de l'Ontario, y compris le ministère des Finances, le ministère de l'Éducation et le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- les ressources et les canaux d'éducation financière, comme le site Web *gerezmieuxvotreargent.ca*, continueront d'être utilisés par un plus grand nombre d'investisseurs et la CVMO sera considérée comme un chef de file au Canada et à l'étranger;

- protection accrue des investisseurs âgés et vulnérables;
- décisions d'investissement plus éclairées grâce à la formation continue des investisseurs;
- efficacité accrue des politiques et des programmes de la CVMO grâce à l'intégration de l'introspection comportementale.

1.4 Renforcer la procédure de recours des investisseurs par l'entremise de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), grâce à des activités d'élaboration de politiques et de surveillance

Les investisseurs peuvent être exposés à des risques de pertes dans les cas où des sociétés ou des personnes inscrites ont agi de façon déloyale, ont commis une erreur ou ont donné de mauvais conseils. La CVMO s'efforce d'améliorer l'accès des investisseurs à des recours dans ce genre de situations. Les voies de recours pour les investisseurs, y compris un système efficace et équitable de règlement des différends, sont désormais considérées comme un élément essentiel des cadres de protection des investisseurs. Afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les investisseurs, la CVMO poursuivra ses efforts en vue de renforcer l'OSBI dans le cadre de son rôle de service indépendant de règlement des différends.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- fournir une analyse de la proposition de décisions exécutoires de l'OSBI en Ontario dans le cadre d'indemnités maximales accrues;
- collaborer avec nos partenaires des ACVM pour renforcer l'OSBI.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- de meilleurs résultats pour les investisseurs en matière de recours et de règlement des différends, ce qui favorisera également la confiance des investisseurs.

1.5 Appliquer la loi de manière efficace et en temps opportun

La conformité et l'application de la loi efficaces sont essentielles au maintien de l'intégrité et de l'attractivité de nos marchés financiers. La perturbation des activités illicites et la dissuasion constituent des stratégies importantes pour prévenir ou limiter le préjudice causé aux investisseurs. Les mesures que nous prenons à l'encontre des sociétés et des personnes qui ne se conforment pas aux règles doivent être opportunes et visibles afin d'obtenir l'effet dissuasif souhaité et d'accroître la confiance du public à l'égard de nos marchés.

Comme la fraude et l'inconduite en matière de valeurs mobilières deviennent de plus en plus complexes, les organismes de réglementation doivent faire évoluer leurs approches en matière de conformité et d'application de la loi et accroître les moyens d'assurer leur mise en œuvre.

La croissance de l'activité transfrontalière, qui est accélérée par la technologie, profite aux investisseurs en réduisant les frictions et les coûts, mais elle peut également leur nuire en favorisant la fraude et l'inconduite transfrontalières qui peuvent être très difficiles à contrer, ce qui entraîne des difficultés pour une application efficace.

Si les approches réglementaires ne sont pas harmonisées, les efforts transfrontaliers en matière d'application pourraient être entravés. Les organismes de réglementation ont besoin d'un meilleur accès aux données et aux outils analytiques pour repérer efficacement les cas d'inconduite, faire enquête sur ceux-ci et intenter des poursuites.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- concentrer les ressources se rapportant aux enquêtes et aux litiges sur les cas qui devraient avoir une forte incidence sur la réglementation et qui sont conformes à nos priorités stratégiques;
- continuer de trouver et d'élaborer des outils analytiques améliorés, notamment en collaborant avec les ACVM pour mettre en œuvre les prochaines phases de la plateforme d'analyse des marchés;
- l'équipe s'occupant des infractions quasi criminelles travaillera en collaboration avec les partenaires des services de police et elle continuera de concentrer ses efforts sur les comportements frauduleux et la récidive;
- prendre des mesures proactives et opportunes pour atténuer les préjudices causés aux investisseurs ou y mettre fin;
- le groupe de la dénonciation triera les signalements afin de concentrer les mesures sur les procédures d'application de la loi percutantes grâce à des messages efficaces en matière de réglementation.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- mise en œuvre de nouveaux outils qui augmentent l'utilisation des données pour appuyer la sélection des cas et les enquêtes;
- un meilleur profil du programme de dénonciation de la CVMO augmentera le nombre de signalements crédibles;

- un nombre continu de mesures de perturbation visibles et efficaces achevées;
- visibilité continue des résultats des cas prioritaires avec des messages réglementaires fermes alignés sur les priorités stratégiques de la CVMO;
- utilisation accrue de l'analyse des données dans les cas d'inconduite sur les marchés afin de renforcer la détection de comportements nuisibles;
- en collaboration avec nos partenaires des ACVM, déploiement réussi des prochaines phases de l'initiative de la PAM visant à accroître l'efficacité de l'application de la loi dans le cadre du repérage et de la poursuite des cas de délit d'initié et de manipulation du marché.

1.6 Publier un exposé de position concernant le cadre à l'intention des organismes d'autoréglementation (OAR)

Tenir compte des développements en cours relatifs aux OAR et de la rétroaction continue sur le document de consultation initial, et élaborer des mesures d'intervention, le cas échéant, concernant l'évolution du cadre des OAR.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :
- publication du cadre recommandé à l'intention des OAR.

Les résultats escomptés sont les suivants :
- cadre recommandé à l'intention des OAR qui tient compte des commentaires des intervenants sur le document de consultation initial et qui traduit les objectifs énoncés dans ce document et l'évolution du marché.

1.7 Poursuivre l'accroissement de la surveillance du risque systémique

La CVMO collabore avec de nombreux organismes de réglementation nationaux et internationaux pour surveiller les risques liés à la stabilité du système financier, améliorer la résilience des marchés et atténuer les risques découlant des événements systémiques mondiaux. Elle continue de mettre en place un cadre national pour les produits dérivés et de rendre opérationnels les outils de conformité et de surveillance nécessaires à l'établissement d'un régime pratique et efficace.

La CVMO poursuivra également le renforcement du cadre réglementaire afin de mieux gérer le risque de liquidité et l'effet de levier financier lié aux fonds d'investissement.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :
- sous réserve de l'approbation ministérielle, mettre la dernière main aux modifications à la Règle relative à la conduite des courtiers en produits dérivés, en limitant la portée de la règle et en précisant les territoires de compétence qui se verront accorder l'équivalence;
- collaborer avec les ACVM sur la prochaine version du projet de Règle relative à l'inscription des courtiers en produits dérivés;
- finaliser l'avis sur l'état de la Règle relative aux marges sur les dérivés non compensés impliquant des entités de l'Ontario;
- finaliser les modifications à la Règle relative au rapport sur les opérations sur produits dérivés en ce qui concerne les normes de données adoptées à l'échelle mondiale;
- effectuer des examens de conformité fondés sur le risque des Règles relatives aux produits dérivés de gré à gré (rapport sur les opérations, compensation, ségrégation et transférabilité);
- concevoir et mettre en œuvre un cadre d'analyse des données sur les produits dérivés de gré à gré aux fins de surveillance du risque systémique et des comportements sur le marché, y compris l'élaboration d'un mini-entrepôt de données amélioré sur les produits dérivés, des outils d'analyse et la création de descriptions instantanées du marché canadien des produits dérivés de gré à gré;
- mettre en œuvre des enquêtes annuelles, de manière évolutive, sur l'exposition du portefeuille des fonds d'investissement privés et publics afin d'évaluer les risques systémiques pertinents, en mettant l'accent sur les classes d'actifs agrégées et les informations sur l'effet de levier financier;
- collaborer avec d'autres organismes provinciaux et fédéraux, notamment par l'entremise des Responsables des organismes de réglementation, afin d'améliorer la détermination des vulnérabilités du système financier et de promouvoir sa résilience.

Les résultats escomptés sont les suivants :
- finalisation des modifications à la Règle relative au comportement commercial des courtiers en produits dérivés;
- surveillance efficace du risque systémique appuyée par un accès et une analyse en temps opportun des données intégrées sur les transactions des produits dérivés de gré à gré;
- établissement de procédures opérationnelles pour les nouveaux processus de conformité et de surveillance;

- mise en œuvre de nouveaux modèles d'analyse du risque systémique;
- utilisation accrue des données et amélioration de l'analyse des données aux fins de surveillance du risque systémique, de la recherche, de l'échange d'information interinstitutionnelle et de l'élaboration de politiques;
- coordination et coopération améliorées et plus efficaces avec les organismes de réglementation partenaires.

1.8 Renforcer la surveillance des plateformes de négociation de cryptoactifs et d'autres courtiers

Avec les ACVM et l'OCRCVM, s'efforcer d'amener les sociétés de cryptoactifs qui exercent des activités de courtage ou sur les marchés à se conformer aux lois sur les valeurs mobilières, comme le prévoit l'Avis conjoint 21-329 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, *Indications à l'intention des plateformes de négociation de cryptoactifs : Conformité aux obligations réglementaires,* publié le 29 mars 2021.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- collaborer avec les sociétés de cryptoactifs pour évaluer si leurs activités nécessitent une inscription en tant que courtier ou une approbation en tant que marché et, le cas échéant, leur demander de mener à bien le processus d'inscription ou d'approbation;
- utiliser des outils appropriés pour traiter les cas de non-conformité.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- les plateformes de négociation de cryptoactifs fonctionneront dans le cadre d'une surveillance réglementaire appropriée;
- un équilibre approprié sera établi pour favoriser l'innovation sur les marchés financiers canadiens et promouvoir la protection des investisseurs ainsi que des marchés financiers équitables et efficaces.

1.9 Faire avancer les travaux sur les recommandations stratégiques du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers (Groupe de travail) énoncées dans le budget de 2021 du gouvernement de l'Ontario

Le 24 mars 2021, la ministre des Finances a publié le *Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie.* Poursuivant son examen du rapport final du Groupe de travail, le gouvernement a indiqué qu'il publierait, aux fins de commentaires, la *Loi sur les marchés financiers* au cours des prochains mois. La CVMO entreprendra des travaux d'élaboration des politiques et des consultations pour aider le ministère des Finances à élaborer et à mettre en œuvre les réformes proposées.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- aider le ministère des Finances à rédiger la *Loi sur les marchés financiers,* notamment en incorporant certaines recommandations du Groupe de travail;
- publication par le gouvernement d'un document de consultation sur la *Loi sur les marchés financiers;*
- faire avancer le travail d'élaboration des politiques sur d'autres recommandations prioritaires du Groupe de travail.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- la réglementation des valeurs mobilières en Ontario sera régie par une plateforme législative moderne, éclairée par des consultations auprès des intervenants;
- une confiance accrue à l'égard des marchés financiers de l'Ontario entraînera une augmentation des investissements de capitaux dans la province.

1.10 Améliorer la divulgation liée aux changements climatiques

Le budget de 2021 comprenait une discussion sur la divulgation des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance à la suite des recommandations du Groupe de travail. Le Groupe de travail a recommandé de rendre obligatoire la divulgation par les sociétés ouvertes de renseignements importants sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, plus précisément une divulgation liée aux changements climatiques conforme aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation financière en la matière. Le rapport final du Groupe de travail a souligné qu'à l'échelle mondiale et qu'en Ontario, les investisseurs s'intéressent de plus en plus aux rapports des émetteurs sur les renseignements liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et à l'élaboration d'une norme uniforme de divulgation afin de créer des règles du jeu équitables pour tous les émetteurs. Le budget de 2021 indiquait que la CVMO entamera plus tard cette année des travaux d'élaboration des politiques afin d'éclairer d'autres consultations réglementaires sur la divulgation des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- publier, à des fins de commentaires, un projet de règle énonçant les exigences de divulgation concernant les questions liées aux changements climatiques à l'intention des sociétés ouvertes.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- les investisseurs auront accès aux informations nécessaires relatives aux changements climatiques pour éclairer leurs décisions d'investissement et de vote;
- les sociétés ouvertes auront été clairement informées quant aux exigences en matière de divulgation liée aux changements climatiques.

1.11 Intégrer de nouveaux mandats visant à favoriser la formation de capital et la concurrence dans le cadre de nos activités

Dans son budget de 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé son intention d'aller de l'avant avec des modifications législatives pour appuyer les propositions du Groupe de travail visant à élargir le mandat de la CVMO pour y inclure la promotion de marchés concurrentiels et de la formation de capital. Ces modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario sont entrées en vigueur le 27 avril 2021.

La CVMO intégrera ces nouveaux mandats dans son travail et en tiendra compte dans l'élaboration de ses politiques et dans ses activités de réglementation courantes de manière à équilibrer l'importance accordée à chacun des objectifs de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, tout en appuyant les objectifs de promotion de marchés concurrentiels et de la formation de capital.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- mener des recherches pour évaluer l'incidence de la promotion de marchés concurrentiels et de la formation de capital sur la réglementation des valeurs mobilières, notamment la collecte de renseignements auprès d'organismes de réglementation pairs ayant des mandats semblables;
- collaborer avec les comités consultatifs de la CVMO et d'autres groupes d'intervenants sur l'examen de ces mandats dans le cadre du travail de la CVMO;
- élaborer et mettre en œuvre des processus internes pour favoriser la prise en compte de l'incidence de la promotion de marchés concurrentiels et de la formation de capital sur les politiques et les activités de réglementation courantes, y compris l'élaboration d'une compréhension commune de la signification de ces termes dans le contexte du travail de la CVMO.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- l'élaboration de politiques et les activités de réglementation de la CVMO affichent ouvertement un engagement à l'égard de tous les volets du mandat de la CVMO;
- rétroaction positive de la part des intervenants.

NOS OBJECTIFS

OBJECTIF 2 : Réduire le fardeau réglementaire

Pour assurer une surveillance réglementaire adaptée, il faut tenir compte de l'incidence du fardeau réglementaire sur les intervenants dans le marché et se concentrer continuellement sur l'amélioration des services. La CVMO, en collaboration avec ses partenaires des ACVM, continue de rechercher des occasions permettant d'alléger le fardeau excessif et de rendre son interface plus conviviale et moins coûteuse à l'intention des intervenants dans le marché. Le mandat du Bureau de la croissance économique et de l'innovation (Bureau de l'innovation) nouvellement créé comprend la supervision et la facilitation des efforts continus de la CVMO pour réduire le fardeau réglementaire.

NOS PRIORITÉS PRINCIPALES

2.1 Élaborer un cadre amélioré pour réduire le fardeau réglementaire et moderniser la réglementation

La CVMO élaborera un cadre amélioré pour l'amélioration continue. Ce cadre mettra systématiquement l'accent sur la réduction du fardeau réglementaire excessif et des coûts connexes, et sur la diminution des obstacles à l'inscription de nouvelles sociétés afin de favoriser la croissance économique et l'innovation.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- élaborer un cadre d'amélioration continue axé systématiquement sur la réduction du fardeau réglementaire excessif;
- rechercher et envisager des pratiques mondiales de pointe entreprises par des organisations semblables pour réduire les coûts liés à la réglementation.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- mise en œuvre d'un cadre renforcé d'amélioration continue axé systématiquement sur la réduction du fardeau réglementaire excessif.

2.2 Poursuivre la mise en œuvre des initiatives de réduction du fardeau réglementaire

Nous poursuivrons le travail de priorisation des initiatives visant à alléger le fardeau réglementaire sous la surveillance du Bureau de l'innovation.

L'adoption de certaines recommandations du Groupe de travail et des initiatives de réduction du fardeau énoncées dans le rapport de la CVMO intitulé « Reducing Regulatory Burden in Ontario's Capital Market » (publié en novembre 2019) reposera sur les principes du nouveau cadre.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- poursuivre la mise en œuvre des initiatives de réduction du fardeau cernées et priorisées;
- les initiatives ciblées comprennent une collaboration étroite avec nos partenaires des ACVM sur le projet de rationalisation de la divulgation des fonds d'investissement (RID) et la rationalisation des exigences de divulgation continue.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- La réduction soutenue du fardeau réglementaire excessif cherchant à atteindre les buts suivants :
  - une transparence accrue liée à nos processus et une plus grande souplesse quant aux éléments nécessaires pour satisfaire aux exigences réglementaires;
  - moins de dédoublement des exigences et des dépôts de formulaires;
  - une approche réglementaire plus adaptée qui tient compte de la taille et du type d'entreprises;
  - une meilleure coordination entre la CVMO et ses organismes de réglementation partenaires;
  - des règles et des directives plus faciles à lire et à comprendre et une meilleure communication de la part du personnel.

NOS OBJECTIFS

OBJECTIF 3 : Faciliter l'innovation financière

La CVMO continuera d'élaborer des approches réglementaires souples et d'améliorer l'accès aux services et au soutien pour les entreprises qui cherchent à s'établir ou à accroître leurs activités en Ontario. Ces efforts s'appuieront sur les progrès réalisés à ce jour avec la fondation du Bureau de l'innovation. Il s'agit notamment de promouvoir un environnement qui soutient les technologies financières émergentes tout en assurant la protection des investisseurs grâce à des approches réglementaires souples et proportionnées.

NOS PRIORITÉS PRINCIPALES

3.1 Mettre en œuvre un plan pluriannuel à l'intention du Bureau de l'innovation

Le Bureau de l'innovation a publié une charte qui énonce sa vision et ses priorités pour les prochaines années. Ces initiatives, qui comprennent le renforcement de la Rampe de lancement de la CVMO, le soutien de son engagement continu à moderniser la réglementation et à réduire le fardeau réglementaire, ainsi que le lancement de nouveaux programmes de sensibilisation auprès des intervenants, y compris les centres d'innovation et autres, appuieront l'innovation, faciliteront la formation de capital et favoriseront la croissance économique.

Le Bureau de l'innovation jouera un rôle important dans le soutien du mandat élargi de la CVMO visant à promouvoir la formation de capital et la croissance économique et à mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- favoriser, promouvoir et, dans la mesure du possible, modéliser et mettre à l'essai des modèles d'affaires novateurs et des méthodes novatrices en matière de formation de capital, d'efficacité et d'équité des transactions et des services;
- obtenir la rétroaction des intervenants pour s'assurer que les objectifs de l'initiative sont atteints;
- accroître la visibilité et la crédibilité de la CVMO en tant qu'organisme de réglementation novateur et agile;
- démontrer des liens clairs et visibles à l'égard de l'écosystème d'innovation, y compris les centres d'innovation, les intervenants, les joueurs dans le marché, les investisseurs et d'autres organismes de réglementation;
- surveiller les initiatives d'innovation et de croissance économique et s'engager activement auprès des centres d'innovation et des groupes semblables au sein des organismes de réglementation nationaux et mondiaux.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- le Bureau de l'innovation est pleinement opérationnel et remplit son mandat;
- offrir un meilleur soutien aux sociétés, aux entrepreneurs et aux entreprises en démarrage afin de favoriser la croissance économique, de renforcer l'écosystème d'innovation et d'améliorer l'accès pour les investisseurs en Ontario;
- nouvelles connaissances acquises en mettant à l'essai des idées novatrices auprès des intervenants dans le marché et des investisseurs;
- profil amélioré de la CVMO en tant qu'organisme de réglementation novateur et agile grâce à un engagement efficace auprès des centres d'innovation et des groupes semblables au sein d'organismes de réglementation nationaux et internationaux.

3.2 Collaborer avec les entreprises novatrices et soutenir l'innovation sur les marchés financiers

Le Bureau de l'innovation étendra la portée du travail de la Rampe de lancement de la CVMO grâce à une collaboration plus étroite avec les entreprises et il appuiera un solide écosystème d'innovation en Ontario et un meilleur accès des investisseurs aux services.
La CVMO aidera les entreprises novatrices à s'y retrouver dans les exigences réglementaires applicables et elle fera preuve de souplesse à l'égard des entreprises qui s'acquittent de leurs obligations (p. ex. en accordant des dispenses assorties de conditions, des approbations à durée déterminée ou limitées dans la portée des activités et en fournissant des conseils sur la façon de se conformer aux nouveaux modèles d'affaires) et, dans la

mesure du possible, elle les aidera à mettre à l'essai leurs produits ou leurs services en Ontario.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- rechercher, déterminer et mettre à l'essai de nouvelles méthodes, de nouveaux services et de nouveaux produits novateurs propres au mandat de la CVMO visant à accroître l'efficience des marchés financiers;
- déterminer, comprendre et promouvoir les nouveaux modèles d'affaires, services et produits financiers qui profitent aux investisseurs et à nos marchés financiers;
- fournir des outils supplémentaires pour aider les entreprises qui veulent mettre à l'essai de nouveaux produits et services;
- élaborer et mettre en œuvre un bac à sable réglementaire ontarien qui favorise l'innovation financière et la formation de capital;
- collaborer avec des intervenants externes, comme des cabinets d'avocats, des conseillers, des incubateurs et des accélérateurs d'entreprises, des sociétés de capital de risque et d'investisseurs providentiels, afin d'envisager des outils qui pourraient donner à la communauté de l'innovation de nouvelles perspectives et des informations importantes sur les exigences de la législation sur les valeurs mobilières, notamment des renseignements à l'intention des entreprises en démarrage sur la question de savoir si et comment la réglementation des valeurs mobilières peuvent s'appliquer à leurs activités;
- travailler en collaboration avec le bac à sable des ACVM pour émettre des approbations ou des dispenses en temps opportun destinées aux entreprises ontariennes offrant des produits ou des services nouveaux pour exercer leurs activités au Canada en tant que sociétés ou marchés inscrits.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- réduction des coûts et des « temps de mise sur le marché » pour les entreprises novatrices;
- mise en œuvre d'outils pour soutenir les nouvelles entreprises cherchant à mobiliser des capitaux;
- des offres améliorées de la Rampe de lancement de la CVMO et du bac à sable réglementaire de l'Ontario aident les entreprises en démarrage et leur offrent un environnement où elles peuvent tester leurs solutions en Ontario;
- rétroaction positive de la part des intervenants au sujet des conseils émis, des sondages menés et du soutien fourni aux entreprises novatrices;
- lancement d'un nouveau site Web interactif pour le Bureau de l'innovation.

NOS OBJECTIFS

OBJECTIF 4 : Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

La CVMO réglemente et soutient un secteur financier en constante évolution et hautement concurrentiel. La pandémie de COVID-19, le débat mondial sur le racisme anti-Noirs, l'examen continu de nos marchés financiers par le Groupe de travail nommé par le gouvernement et les commentaires des intervenants qui en ont découlé ont accru la nécessité et l'urgence de la part de la CVMO de disposer d'une base organisationnelle solide, mais adaptable, y compris les personnes, les politiques, les systèmes et les données.

NOS PRIORITÉS PRINCIPALES

4.1 Réaménager les systèmes nationaux des ACVM

La CVMO, en collaboration avec d'autres organismes membres des ACVM, remplacera les anciens systèmes nationaux des ACVM par SEDAR+. Ce nouveau système des ACVM constituera la plateforme commune pour tous les dépôts, les divulgations, les paiements et la recherche d'information sur les marchés financiers canadiens.

La plateforme d'analyse des marchés est la nouvelle plateforme analytique des activités du marché des ACVM et elle constitue l'un des outils essentiels d'application de la loi de la CVMO. La plateforme d'analyse des marchés, qui portait dans un premier temps sur les négociations d'actions, continuera d'évoluer pour intégrer des ensembles de données supplémentaires, comme les produits dérivés négociés en bourse et des analytiques plus sophistiquées.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- participer activement avec les ACVM à l'élaboration du système SEDAR+ et de la plateforme d'analyse des marchés qui répondent aux besoins des intervenants internes et externes;
- collaborer avec d'autres organismes membres des ACVM pour effectuer une transition contrôlée vers le nouveau système pour les intervenants dans le marché et les utilisateurs internes;
- terminer l'élaboration de la règle sur les droits relatifs aux systèmes des ACVM à temps pour le lancement de la phase 1 de SEDAR+.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- SEDAR+ est lancé comme un système national en ligne, moderne et facile à utiliser, qui répond mieux aux besoins actuels et futurs des joueurs dans le marché;
- les processus réglementaires sont plus efficaces et la prestation de services aux joueurs dans le marché est améliorée, ce qui réduit le fardeau réglementaire global;
- la plateforme d'analyse des marchés favorise une capacité accrue d'analyser les cas complexes d'abus de marché, entre les marchés et les parties liées.

4.2 Moderniser la plateforme technologique de la CVMO

La CVMO poursuit la numérisation de ses plateformes et de ses processus, et d'accroître l'utilisation de données et de l'analytique afin de produire des résultats en matière réglementaire.

L'effort de modernisation est axé sur l'intégration à SEDAR+ et le déploiement du programme de transformation numérique, surveillé par la Direction des solutions numériques nouvellement créée.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :

- rendre pleinement opérationnelle la nouvelle Direction des solutions numériques;
- terminer les travaux sur les systèmes locaux de la CVMO et les processus, les flux de travail et les politiques connexes pour s'assurer qu'ils sont harmonisés avec la phase 1 de SEDAR+ au moment du lancement;
- élaborer la feuille de route de la transformation numérique, y compris la mise en œuvre de la planification des ressources de l'entreprise (ERP), l'optimisation des activités de réglementation au moyen d'une plateforme numérique intégrée, l'automatisation des tâches manuelles à l'aide de la technologie d'automatisation robotisée des processus, ainsi que la mise à disposition de données d'entreprise et d'une plateforme analytique;

- assurer une valeur commerciale fréquente et progressive grâce à l'analytique et à l'automatisation tout en remplaçant graduellement les anciens systèmes par de nouvelles plateformes infonuagiques modernes.

Les résultats escomptés sont les suivants :
- une culture axée sur le numérique, appuyée par des données intégrées et des outils, des technologies et des processus modernes;
- efficacité accrue des activités de réglementation internes et des services généraux grâce à l'optimisation et à l'automatisation des processus opérationnels;
- transition accélérée des anciens systèmes autonomes vers des plateformes, des processus et des flux de données intégrés d'entreprise.

4.3 Favoriser l'inclusion, l'équité et la diversité

La CVMO s'efforce d'instaurer et de maintenir la diversité au sein de sa communauté et de veiller à ce que l'expérience des employés soit équitable et inclusive pour tous.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :
- mettre en œuvre une stratégie d'inclusion et de diversité afin d'éliminer les obstacles à l'inclusion au sein de la CVMO et de créer des occasions équitables et une expérience cohérente pour tous les employés;
- offrir et promouvoir des occasions d'apprentissage et de dialogue afin de mieux comprendre les préjugés, le racisme et les obstacles à l'inclusion;
- prendre les mesures décrites dans l'engagement du PDG de l'initiative BlackNorth visant à mettre fin au racisme systémique anti-Noirs.

Les résultats escomptés sont les suivants :
- nouvelles politiques et pratiques mises à jour qui sont équitables et inclusives pour tous les employés, notamment dans les domaines du recrutement, du développement des talents, du détachement, de la promotion, du code de conduite et d'un milieu de travail respectueux;
- une meilleure compréhension menant à des changements individuels et organisationnels dans les pratiques et les comportements pour favoriser l'équité et l'inclusion;
- un milieu de travail où les employés éprouvent des sentiments de sécurité psychologique et d'inclusion;
- atteinte des objectifs et des cibles énoncés dans l'engagement du PDG de l'initiative BlackNorth.

4.4 Continuer de surveiller l'incidence de la pandémie de COVID-19 et de s'y adapter

La CVMO continuera d'adapter ses pratiques de travail et son milieu de travail afin d'appuyer la mise en œuvre efficace de la réglementation et des activités opérationnelles, et ce, pendant et après la pandémie de COVID-19.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :
- adapter les politiques et les pratiques de travail pour tenir compte du travail à distance et appuyer la collaboration et la culture organisationnelle dans le cadre d'un modèle de milieu de travail entièrement à distance au cours de la pandémie de COVID-19 et d'un modèle de milieu de travail hybride après la pandémie;
- fournir des ressources, des avantages et des pratiques de travail souples afin de soutenir la santé et le bien-être physique et mental des employés;
- mettre en œuvre des caractéristiques de conception de l'espace physique pour assurer la santé et la sécurité des employés et soutenir un milieu de travail hybride.

Les résultats escomptés sont les suivants :
- nouvelles politiques et pratiques mises à jour qui traitent des pratiques d'emploi dans le cadre d'un milieu de travail hybride et de conditions de travail souples;
- sensibilisation et utilisation accrues des avantages et des programmes en matière de santé et de bien-être;
- espaces de bureau redéfinis et réaménagés.

4.5 Mettre en œuvre les changements structurels de la CVMO conformément à la Loi sur la commission des valeurs mobilières

Dans le cadre du budget de 2021, le gouvernement a confirmé son intention de mettre en œuvre des modifications législatives pour répondre aux recommandations du Groupe de travail portant sur la structure de la CVMO. La CVMO appliquera les changements structurels liés à la gouvernance et au tribunal comme l'exige la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières* afin de tenir compte des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et d'accroître l'indépendance du tribunal.

Les mesures prévues comprennent les suivantes :
- définir des nouveaux rôles des principaux cadres supérieurs, du recrutement et de l'orientation : chef

de la direction, président, membres du conseil d'administration, arbitre en chef et arbitres;
- réviser la Charte des rôles et des responsabilités en matière de gouvernance, les règlements administratifs, les politiques, les ordonnances de délégation de pouvoirs, les règles de procédure et des formulaires, des lignes directrices sur la pratique et d'autres ressources en matière de gouvernance et de tribunal de la CVMO;
- établir une nouvelle identité du tribunal et une nouvelle affectation des fonds.

Les résultats escomptés sont les suivants :
- un cadre de gouvernance amélioré de la CVMO qui s'harmonise avec les pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise;
- séparation des fonctions décisionnelles et de réglementation pour appuyer une exécution plus efficace du mandat de la CVMO;
- un nouveau tribunal des marchés financiers renforce l'indépendance du tribunal, tout en préservant l'accessibilité et la transparence.

BUDGET

Perspectives financières

L'insuffisance des revenus par rapport aux dépenses de 12,9 millions de dollars prévue au budget 2021-2022 de la CVMO est principalement attribuable aux investissements dans quatre secteurs de croissance clés, comme suit :

- éducation des investisseurs au moyen d'initiatives élargies de sensibilisation et de connaissances financières, y compris l'introduction d'autres méthodes pour faire avancer l'éducation et la protection des investisseurs;
- plein fonctionnement du nouveau Bureau de la croissance économique et de l'innovation de la CVMO, y compris un engagement accru auprès des entreprises de technologie financière pour soutenir l'innovation sur les marchés financiers;
- soutien à la surveillance du risque systémique au moyen du développement continu d'un référentiel central de données sur les opérations de produits dérivés de gré à gré;
- mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle de l'entreprise visant à moderniser la technologie de la CVMO, à acquérir des données de marché appropriées et à intensifier la numérisation des activités opérationnelles de la CVMO. La stratégie comprend l'élaboration d'une feuille de route de transformation numérique et le remplacement des anciens systèmes par des plateformes infonuagiques modernes afin d'optimiser nos activités de réglementation et nos services administratifs. En outre, nous prévoyons utiliser la technologie d'automatisation robotisée des processus pour réaliser des gains d'efficacité dans certains domaines d'activités comportant des tâches manuelles répétitives. Cette stratégie nécessitera des dépenses importantes au cours des prochaines années et la transition vers des solutions infonuagiques fera passer les coûts du budget d'immobilisations au budget de fonctionnement.

Les recettes prévues au budget de 2021-2022, soit 127,9 millions de dollars, sont inférieures de 10,5 millions de dollars aux recettes réelles de 2020-2021 et de 2,4 millions de dollars au budget de l'exercice précédent. La majorité des revenus sont directement touchés par la conjoncture des marchés financiers, qui sont devenues très volatiles depuis le début de la pandémie de COVID-19. La forte reprise des marchés financiers enregistrée au cours du deuxième semestre de l'exercice se traduit dans les résultats de 2021, car la plupart des commissions de participation sont perçues au quatrième trimestre. Cette croissance récente n'a pas été prise en compte dans les recettes prévues pour 2022.

Les dépenses prévues (déduction faite des recouvrements de dépenses et des frais financiers) pour 2021-2022, soit 140,8 millions de dollars, sont supérieures de 12,9 millions de dollars aux dépenses réelles pour 2020-2021 et de 5,7 millions de dollars au budget de l'exercice précédent. Les économies de coûts réalisées pour l'exercice 2020-2021 étaient principalement stimulées par un plan ciblé de réduction des coûts et par des économies naturelles découlant des mesures de confinement, comme la réduction des frais de déplacement et de bureau. Bien que les mesures de confinement puissent continuer d'avoir une incidence sur les coûts de la prochaine année, nous ne prévoyons pas poursuivre notre plan de réduction des coûts, mais plutôt mettre en œuvre les initiatives reportées de 2020-2021.

Les dépenses en immobilisations relatives aux projets devraient augmenter de 1,6 million de dollars par rapport aux dépenses réelles en immobilisations de 2020-2021, principalement en ce qui concerne les coûts d'intégration des systèmes locaux dans SEDAR+, les améliorations locatives pour achever la construction d'un étage supplémentaire loué au cours de l'exercice 2020 et les projets de mise à jour de l'infrastructure technologique.

Le budget de 2021-2022 de la CVMO ne tient pas compte de l'incidence financière des recommandations du Groupe de travail, étant donné que le budget a été approuvé avant leur publication. La CVMO examine la portée et l'incidence sur les besoins en ressources et les coûts qui pourraient toucher aux dépenses pour l'exercice 2021-2022 ainsi que les exercices ultérieurs.

Nous continuons d'évaluer si les frais imposés aux intervenants dans le marché demeurent appropriés en surveillant régulièrement les activités des marchés financiers afin de déterminer l'incidence sur les revenus et les dépenses découlant des ressources supplémentaires nécessaires pour répondre à la croissance des activités de réglementation et aux exigences du Groupe de travail.

En milliers de dollars	Budget de 2020-2021	Budget de 2020-2021	Budget proposé pour 2020-2021	Budget proposé pour 2020-2021 $	Budget proposé pour 2020-2021 %	Budget proposé pour les résultats réels de 2020-2021 $	Budget proposé pour les résultats réels de 2020-2021 %
Revenus	**130 312 $**	**138 434 $**	**127 943 $**	**(2 369 $)**	**(2 %)**	**(10 491 $)**	**(8 %)**
Dépenses d'exploitation	**136 004 $**	**129 079 $**	**144 146 $**	**(8 142 $)**	**(6 %)**	**(15 067 $)**	**(12 %)**
Frais financiers (IFRS 16)	1 820	1 900	1 848	(28)	(2 %)	52	3 %
Recouvrements de dépenses (produits de l'assurance, coût relatif à l'exécution de la loi, frais d'éducation des investisseurs)	(2 681)	(3 007)	(5 164)	2 483	93 %	2 157	72 %
Dépenses (déduction faite des recouvrements de dépenses et des frais financiers)	**135 143 $**	**127 972 $**	**140 830 $**	**(5 687 $)**	**(4 %)**	**(12 858 $)**	**(10 %)**
Excédent ou (déficit) d'exploitation	**(4 831 $)**	**10 462 $**	**(12 887 $)**	**(8 056 $)**	**(167 %)**	**(23 349 $)**	
Acquisitions d'immobilisations	**9 915 $**	**3 839 $**	**5 417 $**	**4 498 $**	**45 %**	**(1 578 $)**	**(41 %)**